

MASTER 2 RECHERCHE
Mention I&ISC (Informatique & Ingénierie des Systèmes Complexes)
Parcours : ESA (Electronique des Systèmes Autonomes)

Secrétariat : 6, avenue du Ponceau - CS 20707 CERGY - 95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01.30.73.62.63 - Fax : 01.30.73.66.27
@mail : masteresa@ensea.fr

Vous avez manifesté votre intérêt pour postuler pour les trois parcours SIC (Image et masses de données, Intelligence artificielle et robotique, Signal et Télécommunications) et nous vous en remercions.

Aussi, dans ce but, veuillez trouver ci-dessous les modalités administratives et les différentes pièces à fournir en vue de votre candidature, et ce selon votre cas.

1 - Pour les étudiants hors Union européenne et hors échange international

Vous devez obligatoirement vous rendre dans un espace **Campus France** pour poser votre candidature (cf. date limite entre février et mars selon les pays référencés).

Site : www.cergy.fr/vie-etudiante/scolarité-générale/etudiant-etranger

Veuillez noter que l'établissement d'inscription administrative est l'université de Cergy-Pontoise.

2 - Pour tous les candidats (y compris les étudiants étrangers vivant hors de France et dont le pays n'est pas mentionné dans la liste Campus France)

Le dossier de candidature devra être renvoyé, **au plus tard le 30 juin**, accompagné des pièces suivantes :

- Attestation des diplômes (avec les notes du dernier diplôme). Si vous n'avez pas encore votre 1^{ère} année de master (ou équivalent) ou votre diplôme d'ingénieur, il faudra compléter votre dossier dès que vous aurez passé avec succès vos examens.
- Programme des cours suivis (master ou école d'ingénieurs).
- Curriculum vitæ.
- Deux enveloppes timbrées libellées à votre adresse (format A5).
- Lettre de recommandation du professeur principal ou du directeur des études appuyant votre candidature et confirmant votre capacité à mener des études de 3^{ème} cycle recherche.

ET

NB : pour les étudiants étrangers (hors liste des pays mentionnés dans Campus France)

- Lettre d'un professeur certifiant que vous avez une connaissance suffisante du français parlé et écrit pour suivre un enseignement qui est essentiellement oral (nous faire parvenir les originaux de ces lettres).

Les admissions seront prononcées par le jury du master recherche dans le courant du mois de juillet et vous serez avisé(e) aussitôt. La gestion de la liste supplémentaire se fera au fur et à mesure des désistements.

A titre indicatif, les montants suivants étaient demandés pour l'année universitaire 2015-2016

- Droits nationaux (redevance universitaire) : 261,10 €
- Sécurité sociale étudiante : 215,00 €
- Frais de scolarité : 150,00 €